

Naming (AC)

Société ARC

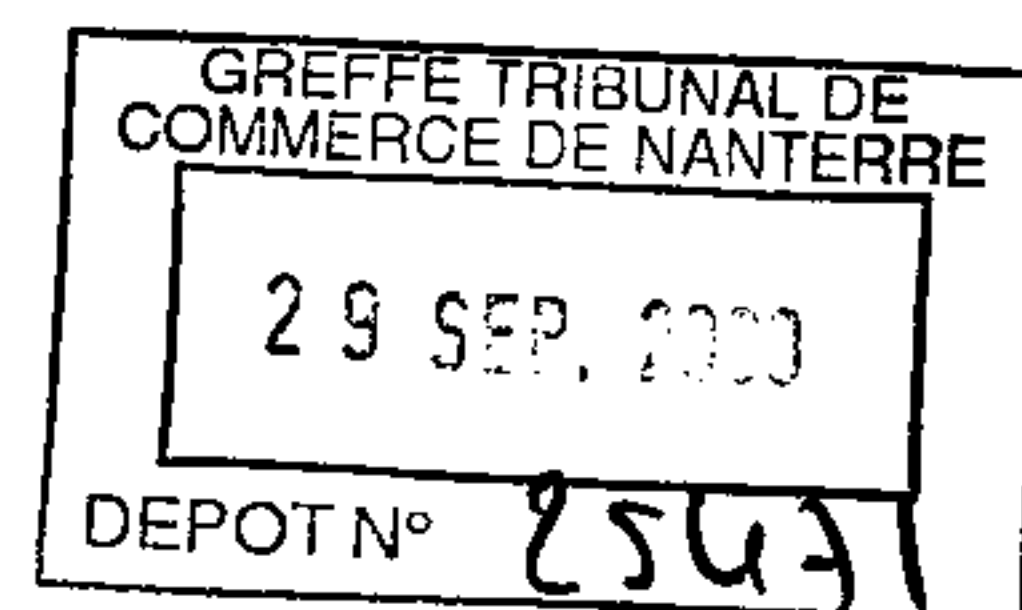
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 F.
Siège social: 110-112 Bld. Jean Jaurès 92100 BOULOGNE
SIRET 350 300 177 00024 - APE 741-A

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 AOUT 2000**

L'an deux mille, le vingt cinq août à 19 heures, les associés de la société à responsabilité limitée ARC au capital de 1.000.000 F, se sont réunis au domicile du Gérant en Assemblée générale ordinaire réunie sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents:

Mme. QUETTIER Gilberte	5.000 parts
Mr. LE BOSSE Denis	5.000 parts
Total	<u>10.000 parts</u>



soit la totalité du capital.

Monsieur LE BOSSE Denis, préside la réunion et dépose sur le bureau à la disposition des associés:

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation des associés.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Nomination d'un commissaire aux comptes et de son suppléant;
- 2 - Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance. Après lecture de ce rapport, la discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. L'Assemblée donne acte à la Gérance, du respect des obligations légales concernant la convocation de la présente Assemblée. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après délibération, nomme ce jour comme commissaires aux comptes et pour un mandat de 6 ans:

- Monsieur BESSEDDIK Fathi, domicilié 26 rue R.Mousset - 75012 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire;

. / ..

- Monsieur HOUY Bruno, domicilié 13 Place de la Nation - 75011 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Gérant ou à son mandataire pour accomplir les formalités auprès des différentes administrations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes et le présent procès verbal a été signé.

L'associée présente

Quettier Jy.

Le Président

A large, stylized handwritten signature, possibly reading 'J. B.', is written in black ink.